

Changement de nom du tronçon sud du boulevard du Loiret

Modification d'un toponyme - District électoral de Robert-Giffard - Arrondissement de Beauport

Activité de participation publique



Consultation écrite

Période

Du 5 juillet au 15 août 2023

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Service de la culture et du patrimoine

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de Beauport, quartier Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard

Description du projet et principales modifications

La Ville de Québec souhaite procéder à un changement de nom (toponyme) pour le tronçon sud du boulevard du Loiret, dans le quartier Vieux-Moulin, dans l'arrondissement de Beauport.

Ce changement est souhaité afin de faciliter le repérage pour les citoyens, les services postaux et les services d'urgence. Il existe actuellement deux tronçons qui portent le nom du boulevard du Loiret, mais qui sont entrecoupés sur une distance d'environ quatre kilomètres.

Il est proposé de renommer le tronçon sud « avenue Monseigneur-Gosselin », en continuité avec l'actuelle avenue Monseigneur-Gosselin, située au sud de l'autoroute Félix-Leclerc (A-40).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participationcitoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=565>

Participation

Conseiller municipal :

M^{me} Isabelle Roy, conseillère municipale du district de Robert-Giffard

M. Claude Lavoie, Président de l'arrondissement de Charlesbourg, Membre du comité exécutif et président du comité de toponymie, conseiller municipal du district de Saint-Rodrigue

Personne-ressource :

M. Frédéric Smith, conseiller à la commémoration, Service de la culture et du patrimoine

Coordination de la consultation :

M^{me} Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation sur la page web du projet

- 44 visiteurs ont fréquenté la page Internet de la consultation écrite.
- 21 visiteurs ont consulté la documentation disponible
- 10 citoyens ont apporté des commentaires ou des questions.

Questions et commentaires du public

Citoyen 1- question : Est-ce que nous serons obligés de tous modifier nos adresses nous-mêmes comme un déménagement? Le boulevard du Loiret à Beauport est plus vieux que celui de Charlesbourg. Je demeure sur le boulevard depuis 1979. Pourquoi est-ce que notre section changerait de nom et pas celui de Charlesbourg?

Réponse de la Ville : *Postes Canada réacheminera gratuitement votre courrier à votre nouvelle adresse pour une période de 1 an. Plusieurs organismes seront directement informés du changement d'adresse et mettront à jour vos informations. Au terme du processus de changement de nom, une communication vous sera acheminée afin de faciliter la transition.*

Pour la deuxième question, le segment du boulevard du Loiret dans l'arrondissement de Beauport impacte un nombre inférieur d'adresses que le segment de l'arrondissement de Charlesbourg. De plus, le segment dans l'arrondissement de Beauport est en continuité naturelle avec l'avenue Monseigneur-Gosselin, permettant ainsi de modifier le toponyme.

Citoyen 2- Commentaire : Je suis le demandeur initial de cette requête. J'habite au 3220 boulevard du Loiret depuis mai 2011. J'ai constaté, de façon quotidienne, des automobilistes qui empruntent notre rue pour monter à Charlesbourg en pensant être sur la même rue que l'autre boulevard du Loiret. Ces automobilistes circulent à une vitesse dépassant la limite permise. La situation est pire lorsqu'ils prennent connaissance que c'est un cul-de-sac. Lorsqu'ils redescendent, ils roulent encore plus vite. J'ai 4 enfants en bas âge. Il est arrivé très souvent que j'aie craint pour la sécurité de mes enfants. L'été dernier, j'ai voulu faire arrêter un véhicule que j'ai vu montant la rue à une vitesse folle lorsqu'il redescendait la rue. Je me suis placé au milieu de la voie en faisant un signe d'arrêt. Il m'a esquivé par la droite collant la chaîne de trottoir et a heurté ma main au passage. J'ai téléphoné à la ville de Québec plusieurs fois concernant ces situations dans le passé. Ils ont ajouté temporairement de la surveillance policière et également, une pancarte indiquant "cul de sac" (il y en a 2 maintenant). Cependant, le problème persiste toujours. J'ai vu aussi à plusieurs reprises des 10 roues empruntant notre rue et faire marche arrière lorsqu'ils sont arrivés au bout. C'est très dangereux, car ils n'ont pas l'espace nécessaire pour se retourner au bout de la rue donc ils roulent en marche arrière... De plus, lorsque je me fais livrer des biens, 1 fois sur 5 le bien ne se rend pas à notre demeure et est "perdu". Je suis constamment dans l'obligation de mentionner au téléphone: faites attention, il y a deux boulevards du Loiret à Québec, notre rue se prend à partir de la rue de Nemours à Charlesbourg sinon les livreurs et/ou connaissances se perdent 1 fois sur 2. C'est un non-sens. Depuis les fusions municipales, il n'est pas censé d'avoir des noms de rue identiques dans l'agglomération de la ville de Québec. J'espère que ma demande ira jusqu'au bout et que le nom de rue changera et qu'on règle une bonne fois pour toutes cette situation. Merci.

Citoyen 3- Question : Est-ce que le numéro civique restera le même, pour le changement de nom du tronçon sud du boulevard du Loiret? Quand prévoyez-vous faire ce changement ?

Réponse de la Ville : *S'il est autorisé par le conseil de ville, le changement de nom serait effectué cet automne, vraisemblablement au mois de novembre. Les citoyens concernés recevront toute la documentation nécessaire un mois avant l'entrée en vigueur de ce changement. Le libellé exact de la nouvelle adresse sera fourni à chaque citoyen concerné lorsque la documentation pertinente leur sera transmise, un mois avant l'entrée en vigueur du changement prévu cet automne. Il est trop tôt pour dire si les numéros et codes postaux resteront les mêmes.*

Citoyen 4 – Commentaire : C'est une excellente idée!

Citoyen 5 – Commentaire : Je suis contre le changement de nom du boulevard du Loiret en raison du nom choisi avenue monseigneur-Gosselin pour plusieurs raisons. En premier

lieu, je souligne que le Mgr, je n'en veux pas dans mon court. Le nom choisi est une évaluation de ma propriété en valeur, car on va être associé au district de st-pie-dix maintenant. Est-ce qu'il y aura un coût à ce changement ? Je vous parle de mon adresse sur la porte et aussi le temps que je vais passer à faire le changement de mes cartes de crédit, de gouvernements, des d'assurance, de site web et bien d'autres encore. De plus, le coût de ce changement, pour un avis de 6 mois à poste Canada, est de 150\$. Cela fait 40 ans que je vis sur cette rue et maintenant, vous voulez changer le tout. C'est une décision d'enfants d'école et non d'administrateur.

Réponse de la Ville : *Les citoyens concernés profiteront gratuitement d'une période de grâce d'une année, au cours de laquelle Postes Canada continuera d'honorer l'ancienne adresse et d'y faire suivre le courrier. Les entreprises, organisations ou institutions suivantes feront les changements de façon automatique (le délai de transition est de 3 mois à partir de la date qui sera indiquée sur la lettre) : Bell, Hydro-Québec, Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), Telus et Vidéotron. Le gouvernement provincial et fédéral a chacun des outils pour changer d'adresse avec leurs différentes entités : www.adresse.gouv.qc.ca et www.canada.ca/fr/gouvernement/changement-adresse*

Citoyen 6- Commentaire : En résumé je suis totalement en désaccord avec cette proposition du changement de nom du boulevard du Loiret en l'avenue MonseigneurGosselin. La Société d'art et d'histoire a-t-elle été consultée? La valeur de nos maisons sera-t-elle affectée négativement? La période de consultation écrite se termine le 5 août. Serait-il possible de la prolonger? Nous sommes en période estivale et des gens concernés se trouvent présentement en vacances à l'extérieur. Merci de votre collaboration.

Réponse de la Ville : *La période de consultation a été prolongée jusqu'au 15 août. Le nom de la rue n'est pas considéré pour l'évaluation foncière municipale et vous resterez dans la même unité de voisinage.*

Citoyen 7- Commentaire : Je suis contre ce changement! Il me semble que la portion sud du boulevard du Loiret a existé avant la portion nord. Si la portion sud doit absolument changer de nom, pourquoi ne pas en profiter pour opter pour un nouveau nom et ainsi éliminer Monseigneur?

Citoyen 8 - Question : Est-ce que vous changez seulement le nom de la rue ou vous changez aussi le numéro civique?

Réponse de la Ville : *Il est trop tôt pour dire si les numéros de portes et codes postaux resteront les mêmes. Le libellé exact de la nouvelle adresse sera fourni à chaque citoyen concerné lorsque la documentation pertinente leur sera transmise.*

Citoyen 9 - Commentaire : Je préférerais que le tronçon conserve son nom. Sinon, je souhaiterais que le nom choisi soit beaucoup plus "court" que "avenue MonseigneurGosselin", ceci pour faciliter toutes sortes d'inscriptions que les citoyens doivent effectuer pour différents services. Le tronçon pourrait se nommer "avenue du Loiret" ou autre chose qui référerait au secteur mais définitivement un nom plus court serait apprécié. Merci pour votre attention.

Citoyen 10 – Commentaire : Bonjour, je voulais simplement vous faire part de mon total soutien pour ce changement de nom. C'est une idée archilogique en fonction des critères que vous évoquez et aussi pour ces raisons : - C'est hors du sens commun d'appeler « boulevard », une rue locale à 30 km/h. - Il y a un problème de vitesse sur ce tronçon. Peut-être que ça va en faire ralentir certains qui s'imaginent monter sur un « boulevard » menant vers le Nord. - Les numéros civiques sur ce tronçon sont une suite logique de ceux sur Monseigneur-Gosselin. Alors que ceux du tronçon Nord créent une confusion en recommençant une numérotation plus basse. Aussitôt que le changement sera effectué, vous devriez transmettre l'info rapidement aux principaux fournisseurs de cartographie en ligne et fabricant de GPS pour automobile.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport au Service de la culture et du patrimoine ainsi qu'aux membres du conseil municipal concernés.

Réalisation du rapport

Date

Le lundi 18 septembre 2023

Rédigé par

M^{me} Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne